



Lettre d'actualité n°29

Commune de Plan-les-Ouates

1er février 2021

L'évènement



Tram Genève-Saint Julien: le chantier démarre

Le chantier du prolongement de la ligne de tram 15 va s'ouvrir le 22 février 2021. La mise en service du premier tronçon jusqu'à la zone industrielle de Plan-les-Ouates est prévu pour fin 2023. La population sera informée au fur et à mesure sur les étapes et les impacts de ce projet.

Le chantier du prolongement de la ligne de tram 15 entre les Palettes et Saint-Julien va s'ouvrir, enfin, le 22 février 2021. La mise en service du premier tronçon est prévue pour fin 2023. La population sera informée au fur et à mesure sur les étapes de ce projet et ses impacts en termes de circulation.

Les travaux du premier tronçon du prolongement de la ligne de tram 15, soit depuis les Palettes jusqu'à la zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPLO), vont démarrer le 22 février prochain. Les travaux relatifs au second tronçon, entre la ZIPLO et Saint-Julien, interviendront plus tard, étant donné que l'autorisation de construire n'a pas encore été délivrée.

Dans un premier temps, dès le 22 février prochain et pour une durée de quatre mois, il s'agira de réaliser les travaux préparatoires, consistant en l'abattage des arbres, la dépose des candélabres et la démolition du centre des giratoires de la route de Base et du chemin des Palettes. L'impact de l'abattage des arbres sur la circulation sera très limité car il se fera en dehors des heures de pointe, entre 9h et 16h. Une circulation alternée sur une voie sera mise en place afin d'éviter une déviation. En ce qui concerne la démolition du centre des giratoires, l'impact sera plus conséquent car certains mouvements seront interdits et des déviations seront mises en place, en particulier pour les cycles. Dans un deuxième temps suivront les travaux du tram en tant que tels dès septembre 2021 et jusqu'à fin 2023. Les impacts du chantier ne sont pas encore connus dans le détail et seront donc communiqués ultérieurement.

En termes de communication, une séance publique d'information à la population était initialement prévue en janvier 2021, mais elle n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire. Le Canton de Genève, pilote du projet, s'adressera donc à la population au moyen d'autres médias. Dès le 19 février, de grands panneaux seront disposés aux abords du chantier. Par ailleurs, des fiches « Info mobilité », détaillant les impacts des travaux, seront envoyées aux habitants sous forme de tout-ménage, au gré de l'avancée du chantier. La première fiche sera distribuée à la fin du mois de février. Enfin, une vidéo explicative sur le projet et les impacts du chantier sera mise en ligne à fin février également. Un tout-ménage sera distribué pour informer la population de sa mise en ligne.

La Newsletter communale fera régulièrement le point sur le chantier et ses impacts en termes de circulation.

Dernières nouvelles

Mesures de semi-confinement

Horaires de l'administration, Plan de solidarité ou annulations de spectacles: retrouvez [ici](#) les dernières mesures prises par le Conseil administratif en lien avec la crise sanitaire.

Communiqué du Conseil administratif du 14 janvier 2021

La pandémie de Covid -19 est encore présente en Suisse comme à Genève et à Plan-les-Ouates en particulier. Le Conseil administratif travaille sur des mesures qui permettent de contenir ce virus et qui s'appuient sur les décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat.

L'administration communale est présente

Les services de l'administration maintiennent leurs activités et prestations au service de la population, dans le respect des directives cantonales et fédérales.

Les guichets d'accueil du public restent ouverts, notamment ceux de la police municipale et de l'accueil de la Mairie.

Cependant, en raison de la pandémie, l'accueil dans le hall de la Mairie est limité à deux personnes simultanément et le port du masque est obligatoire. Il est recommandé dans ce cadre de prendre contact avec la Mairie par téléphone au 022 884 64 00 ou par mail à accueil@plan-les-ouates.ch et de privilégier la commande de cartes journalières CFF par le biais de notre site internet en cliquant [ici](#). Les formulaires de demandes d'appartement sont à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie.

Institutions de la petite enfance

Les horaires habituels des institutions de la petite enfance sont maintenus, avec les mesures de protection en vigueur.

Parascolaire

Les activités parascolaires ainsi que les restaurants scolaires sont maintenus, avec les mesures de protection de rigueur.

Social

-Le **Plan de solidarité** communal a été réactivé et continue à fonctionner jusqu'à nouvel avis

-L'**Atelier d'alimentation** et les cours « **Appren'Tissage** » sont suspendus jusqu'à nouvel avis

-Pour **La Villa**, le libre accès aux associations est annulé. La Villa ne sera ouverte que sur demande ou lors de la permanence du mercredi (maximum 5 personnes à la fois).

-A **Champ Ravy**, l'ensemble des cours de sport, de danse et de bien-être pour les personnes de plus de 16 ans sont suspendus jusqu'à nouvel avis

-La **Permanence sociale** du mardi matin est suspendue; les personnes souhaitant être reçues peuvent prendre contact avec le Service de l'action sociale et de la jeunesse au 022 884 69 60

-La **Permanence insertion** est suspendue; les personnes souhaitant être reçues peuvent prendre contact avec le Service de l'action sociale et de la jeunesse au 022 884 69 60

-La **Permanence impôts** : inscription tous les jours (excepté le lundi matin), par téléphone uniquement, dès le 2 février auprès du Service de l'action sociale et de la jeunesse

- La **Permanence juridique** reste ouverte tous les vendredis de 12h30 à 14h à Champ Ravy - Salle Artis'tik, Chemin de la Mère Voie 58, 1228 Plan-les-Ouates

Locations de salles

Les locations des grandes salles (Vélodrome, Salle communale, salles de plus de 50 personnes) sont annulées jusqu'au 1er mars 2021.

Les petites salles peuvent encore être louées, avec un maximum de 5 personnes, ce maximum étant réduit à 2 personnes pour les salles de musiques.

Sport

En matière de sport, toutes les informations y relatives se trouvent sur la page sport de notre site internet à laquelle vous pouvez accéder en cliquant [ici](#). Nous vous invitons donc à la consulter.

Culture

Les cours et activités de [La Julienne](#) sont maintenus pour les moins de 16 ans, avec les mesures de protection en vigueur.

La Maison des arts et de la culture reste ouverte ainsi que son Café qui propose des plats à l'emporter (022 794 56 22).

[Les spectacles, animations et expositions](#) prévus jusqu'au 28 février sont annulés. Merci de vous reporter à la page Agenda du site internet afin de prendre connaissance des dates éventuellement reportées.

En dehors des spectacles reportés, les billets ne sont pas valables pour une autre date. Ils sont remboursés, par virement bancaire, en Suisse de préférence, sur demande effectuée par mail à culture@plan-les-ouates.ch, en précisant :

- Le nom du spectacle
- Les prénom et nom de la personne qui a acheté les billets
- Ses coordonnées bancaires (IBAN)
- Son adresse postale.

Manifestations

Les manifestations suivantes sont annulées :

-Les **Promotions citoyennes** qui sont reportées à une date ultérieure

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter notre agenda.

Politique

Les séances du Conseil municipal et des commissions sont maintenues. Toutefois, les séances du Conseil municipal ne sont plus publiques mais seront visionnables sur YouTube.

Entreprises

Dans le cadre de la crise sanitaire et des difficultés économiques que celle-ci engendre, la Commune propose différentes options et relais qui pourront vous soutenir dans la continuité de vos affaires dans les meilleures conditions possibles.

Pour en savoir plus : <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/vivre-a-plan-les-ouates/les-entreprises/covid19-informations-et-mesures-a-destination-des-entreprises>

Pour en savoir plus sur la pandémie de Covid :

Les informations cantonales : www.ge.ch

Lauréats et honneurs sportifs

Les lauréats des honneurs sportifs 2020 sont : Kyudo Kai – Tir à l'arc japonais, Céline Dupré - Aviron et Coline Cottier - Lancer du disque. Toutes nos félicitations!

La cérémonie d'attribution des honneurs sportifs 2020 ne peut pour l'instant pas avoir lieu en raison de la pandémie. Mais les noms des lauréats sont déjà connus.

Les lauréats des honneurs sportifs 2020 sont :

Equipe Elite : Kyudo Kai – Tir à l'arc japonais

Champions Suisse pour la deuxième année consécutive

Individuel Elite : Célia Dupré – Aviron

Quatrième aux Championnats Europe U23 par équipe et Championne suisse élite 8+

Individuel Espoir : Coline Cottier – Lancer du disque (athlétisme)

Troisième au Championnats suisses U20 et cinquième aux Championnats suisses élites

Dès lors que la situation sanitaire ne permet pas de remettre officiellement ces honneurs, nous vous informerons dès que possible de la date qui sera planifiée pour cette cérémonie.

En attendant, nous adressons toutes nos félicitations aux lauréats.

Travaux à la route de Saconnex-d'Arve

Afin d'améliorer les voies de mobilité douce, de modérer le trafic individuel et de lutter contre le bruit routier, la Commune entreprend des travaux sur la route de Saconnex-d'Arve. Ils dureront environ 6 mois.

Tronçon : route de la Chapelle - route de Camp
Travaux de modération de trafic, d'aménagements de mobilité douce et d'assainissement du bruit
Dès le lundi 11 janvier pour une durée de 6 mois
Début des travaux sous réserve des conditions atmosphériques.

Recrutement en direct virtuel

La prestation «Recrutement en direct» est ouverte à toute personne intéressée par un apprentissage. Cette année, elle aura lieu en format digital le mercredi 24 février de 13h à 18h.

Entrez en contact avec une entreprise formatrice et faites valoir votre intérêt et votre motivation

La prestation «Recrutement en direct» est ouverte à toute personne intéressée par un apprentissage. Elle donne la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation. Pour les entreprises, c'est le moyen de rencontrer des candidats en vue d'un engagement et de rappeler les exigences de la formation. Il s'agit donc avant tout d'une prestation de mise en relation, qui ne débouche pas automatiquement sur la signature d'un contrat d'apprentissage.

Le Recrutement en direct de Plan-les-Ouates aura lieu au format digital le mercredi 24 février 2021 de 13h à 18h.

[Inscription au Recrutement en direct : Trouve ta place d'apprentissage](#)

Ce lien permet de transmettre votre CV aux entreprises qui vous intéressent et de recevoir une invitation à l'entretien en ligne.

Les candidats qui ne disposent pas des ressources techniques nécessaires pour s'inscrire pourront être accompagnés par la conseillère en insertion socio-professionnelle du Service de l'action sociale et de la jeunesse. De plus, le service offrira également aux jeunes un espace et des postes de travail pour effectuer leurs entretiens virtuels. A relever que l'OFPC proposera les mêmes prestations, mais à plus grande échelle.

Vous souhaitez connaître la liste des entreprises présentes lors de ce Recrutement en direct : rendez-vous sur le site de la Cité des Métiers www.citedesmetiers.ch

Plus d'informations : jeunesse@plan-les-ouates.ch ou 022 884 69 60

Nouvelle gérance pour le Café julienne

Le Café julienne a rouvert ses portes avec une nouvelle gérance. Compte tenu des mesures sanitaires, il propose uniquement des plats à l'emporter.

<https://cafejulienne.ch>

L'actualité des services

Social

Besoin d'aide pour les impôts?

La permanence impôts est proposée aux habitants des Communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex disposant de revenus modestes. Les inscriptions sont actuellement ouvertes par téléphone.



Les inscriptions pour la permanence impôts ouvrent dès février par téléphone!

Une permanence impôts est proposée aux habitant-e-s des communes de Plan-les-Ouates et Bardonnex disposant de revenus modestes.

Barèmes :

	revenu brut annuel	fortune
personne seule	CHF 60'000	CHF 30'000
couple	CHF 80'000	CHF 50'000
personne supplémentaire à charge	+ CHF 10'000	+ CHF 5'000

Toute personne dépassant ces barèmes s'expose à devoir payer le coût réel de la prestation

Inscriptions :

De février à juin 2020, **par téléphone uniquement au 022 884 69 60**, Service de l'action sociale et de la jeunesse de Plan-les-Ouates, dans la limite des places disponibles.

Une participation financière de CHF 25.- par déclaration sera facturée.

Environnement

Prendre garde aux chenilles processionnaires

Les personnes qui possèdent des pins ou des chênes sur leur propriété doivent procéder au contrôle de leurs arbres afin de vérifier qu'ils ne soient pas colonisés par des chenilles processionnaires. Ces chenilles, dont les poils sont urticants, se propagent rapidement et portent préjudice aux arbres.



Des pins ou des chênes à surveiller

Les personnes qui possèdent des pins ou des chênes sur leur propriété doivent procéder au contrôle de leurs arbres afin de vérifier qu'ils ne soient pas colonisés par des chenilles processionnaires. Ces chenilles, qui se propagent rapidement, portent préjudice aux arbres sur lesquels elles nichent en se nourrissant de leurs aiguilles. Leurs poils urticants causent également d'importants désagréments pouvant être graves tant pour les humains que pour les animaux.

Il n'est pas toujours évident de constater la présence de nids, surtout dans les chênes, car ils se trouvent souvent le long des branches et se confondent avec elles. Dans les pins, les « boules » de soie sont plus voyantes. Elles se

situent généralement en bout de branches et leur couleur varie du blanc au brun. La saison la plus critique est le printemps car c'est à ce moment que les chenilles sortent en procession (d'où leur nom) et vont s'enterrer pour réapparaître l'année suivante.

Pour la processionnaire du Pin, la mesure de lutte principale est la lutte mécanique. Elle consiste à retirer manuellement l'ensemble des nids à l'aide d'un échenilloir ou d'un sécateur et ce avant le 31 janvier. Attention, les nids ne doivent jamais être placés dans un compost. Afin d'éviter toute dispersion de poils urticants, ils doivent être acheminés à l'usine d'incinération des Cheneviers pour destruction. Pour la processionnaire du chêne, la mesure de lutte principale est la lutte microbiologique qui doit être réalisée entre le 15 avril et le 15 mai. Elle consiste à traiter la couronne de l'arbre infesté avec un biopesticide contenant une toxine qui bloque la nutrition des chenilles. Pour ces mesures de lutte principale, nous vous recommandons fortement de faire appel à une entreprise spécialisée qui effectuera ces opérations en toute sécurité.

Vous pouvez aussi mettre en place des moyens de lutte complémentaire comme le piégeage mécanique des chenilles (consiste à installer un petite « rigole » autour du tronc et un petit sac de terre qui viendront intercepter les chenilles de la processionnaire du pin avant qu'elles n'atteignent le sol). Il existe aussi des pièges à phéromones qui doivent être installés sur les branches des arbres afin d'attirer les papillons mâles et diminuer le nombre d'accouplements. Finalement, l'installation de nichoirs pour les chauves-souris ou pour les oiseaux (ex : mésanges), qui sont friands de ce type de nourriture, est un bon moyen de lutte complémentaire qui permet en plus d'accroître la biodiversité présente sur votre parcelle.

Quelques conseils :

Une chenille processionnaire est recouverte d'une multitude de poils dont chacun est relié à une glande contenant du venin. Le danger des chenilles processionnaires provient de leur manipulation qui entraîne la libération du venin après que les poils se sont rompus. Ce venin a la capacité de détruire les tissus (nécrose tissulaire). Pour les humains, les risques sont des allergies plus ou moins importantes selon la sensibilité des sujets. On oublie très souvent que le fait d'avoir des chenilles chez soi engendre automatiquement la présence de poils dans le gazon et dans l'air. Il est donc

peu recommandé de marcher pieds nus. Le simple fait de se tenir au-dessous d'un nid de chenilles processionnaires est suffisant pour présenter les signes suivants :

- Irritation accompagnée de démangeaisons plus ou moins importantes
- Lésions oculaires parfois très graves chez les enfants en bas âge : rincer immédiatement à l'eau claire et consulter un médecin en urgence.
- Œdème au niveau de la langue : pratiquer un nettoyage immédiat de la bouche (avec un gant humide) et consulter un médecin en urgence.
- Asthme.
- Chez les chiens, le contact avec les poils peut les rendre aveugles et le fait d'avaler une chenille processionnaire peut être mortel.

La fiche technique éditée par le canton de Genève fournit de nombreuses informations sur cette problématique : <https://www.ge.ch/document/2626/telecharger>

Culture

Prolongation de la Cabine à histoires

Jusqu'au 28 février, vous êtes invités à écouter des histoires inspirées de la nature, de la forêt et de l'hiver dans l'ancienne cabine téléphonique située à côté de l'arrêt de bus Aviateurs.

L'ancienne cabine téléphonique située à côté de l'arrêt de bus Aviateurs abrite divers projets culturels depuis sa reconversion.

Du 1er décembre au 28 février, vous êtes invités à écouter des histoires inspirées de la nature, de la forêt et de l'hiver, pour petits et grands.

Afin de vivre l'expérience pleinement, merci de bien vouloir lire ces quelques consignes :



- 1- Une personne à la fois dans la cabine (ou deux personnes vivant sous le même toit).
- 2- Pour que le récit commence, fermez la porte. Puis, laissez-vous porter par la voix...
- 3- Votre histoire peut durer entre 1 et 5 minutes. (Juste le temps d'attendre son bus !)
- 4- Pour écouter une autre histoire, sortez et entrez à nouveau dans la cabine.
- 5- Enfin, merci de respecter ce lieu et de le laisser tel que vous l'avez trouvé.

Quelques mots sur les histoires :

Des forêts des Alpes à la savane africaine, en passant par les îles haïtiennes et les contrées sauvages du Canada, une sélection de conteuses et conteurs francophones vous proposent des aventures merveilleuses au cœur de la Nature :

- À la fontaine de Villars, Élisabeth Calandry
- Les trois arbres, Élisabeth de Maury
- Les trois géants, Philippe Campiche
- La forêt de Mions, Élisabeth Calandry
- Le petit dernier, Françoise Diep
- L'arbre qui parle, Alain Chambost
- Les trois arbres, Élisabeth de Maury
- Green Monben, Mimi Barthélémy
- La conférence des papillons, Cindy Sneessens
- L'oiseau tonnerre, Robert Seven Crows
- La Petite fille de neige, Dominique Toutain

Prolongez l'expérience sur le même thème avec les tout-petits grâce à l'installation jeune public (de 1 à 4 ans), du 15 janvier au 21 février à La Julienne : « Le Bois magique ».

Police

Contrôles dans les zones 30

La Police cantonale est désormais en mesure d'effectuer des contrôles de vitesse dans les zones 30. Pour rappel, les véhicules motorisés ont la priorité sur ces voiries, mais ils doivent circuler de façon prévenante.

La Police cantonale est désormais en mesure d'effectuer des contrôles de vitesse dans les zones 30, même si elles



n'ont pas encore été validées.

La Commune de Plan-les-Ouates compte cinq zones 30 sur son territoire. Si les véhicules motorisés ont la priorité sur ces voiries, ils doivent circuler de manière prévenante. Ces zones ayant parfois été instaurées aux abords des écoles, il s'agit d'être particulièrement attentif aux enfants jouant dans la rue.

L'objectif de ces zones de modération de trafic vise à accroître le confort et la sécurité des usagers de la route, tout en améliorant la qualité de vie des riverains. Afin de prévenir les excès de vitesse, la Police municipale installe régulièrement des radars préventifs sur le territoire depuis plusieurs années. Ces radars préventifs sont destinés à mesurer la vitesse, ainsi que le nombre de véhicules.

Jusqu'à présent, la Police cantonale ne pouvait pas déployer de radars dans les zones 30 qui n'avaient pas obtenu l'aval de l'expertise exigée par la législation fédérale. Or la majorité des zones 30 n'ont pas obtenu cette validation, car il existe un flou au niveau du protocole. Un groupe de travail piloté par l'Office cantonal des transports se penche actuellement sur cette question.

Ce blocage administratif permettait malheureusement une situation d'impunité pour les chauffards. Mais celle-ci est désormais terminée, selon les informations figurant dans un article de la Tribune de Genève du 4 septembre 2020 : suite à une intervention du pouvoir judiciaire, la Police cantonale peut désormais contrôler la vitesse partout où la sécurité semble défaillante, que la zone soit expertisée ou non. En effet, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral, « les usagers de la route sont tenus de se conformer aux panneaux de signalisation indépendamment d'éventuels doutes quant à leur régularité formelle ».

Constatant régulièrement des vitesses largement supérieures à celles préconisées, la Commune se réjouit de cette décision et informe que des contrôles auront donc lieu prochainement sur son territoire.

Ressources humaines

Un job à la Commune cet été?

Vous êtes à la recherche d'une activité durant les vacances ? La Commune propose des jobs d'été pour ses habitants âgés de 15 à 21 ans. 29 postes d'une durée de trois semaines consécutives sont ouverts durant la période du 28 juin au 27 août 2021.

Vous êtes à la recherche d'une activité durant les vacances ? La Commune propose des jobs d'été pour les jeunes âgés de 15 à 21 ans et domiciliés sur Plan-les-Ouates.

Durant la période du 28 juin au 27 août 2021, nous ouvrons 29 postes d'une durée de trois semaines consécutives au sein des différents services de l'administration communale. Vous trouverez tous les descriptifs des postes dans le document « Descriptifs Jobs d'Été » ci-joint.

Les jobs d'été sont attribués en fonction des disponibilités et de l'intérêt de chacun. La priorité sera donnée aux jeunes n'ayant encore pas effectué de job d'été au sein de la Commune.

Cette expérience vous intéresse ? Alors n'hésitez pas à nous faire parvenir votre dossier de candidature complet (formulaire d'inscription ci-joint + lettre de motivation + curriculum vitae + copie de votre pièce d'identité) d'ici au 21 février 2021 au plus tard, par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante : rh@plan-les-ouates.ch avec la mention « Job été 2021 ».



Et encore...

Redécouvrir l'art public en musique

Lancé début janvier, le Belvédère sonore est une application qui invite à redécouvrir dix œuvres d'art urbain du Canton en musique. Réalisée par l'artiste Jonathan Frigeri, elle comprend notamment "Le Cube" de Joëlle Flumet, situé au Parc des Serves. Une belle idée de promenade culturelle en période de Covid-19.

[Informations](#)

L'agenda communal